

SÉNAT

République Française

Paris le 3 Juillet 1928

La Commission Sénatoriale des REGIONS LIBERÉES DE L'INVASION s'est réunie sous la Présidence de M. Lucien HUBERT pour l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des Députés et ayant pour objet de modifier le paragraphe 1er de l'article 36 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des DOMMAGES CAUSÉS PAR LES FAITS DE GUERRE .

Après un exposé, M. LUGOL a été chargé de préparer un rapport sur cette question et de le déposer sur le Bureau du Sénat